

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

GESTION DES DÉCHETS - AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LE SMITED - ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2026

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Gérard LEFEVRE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents pour départ :

Frédéric NOURRIGEON, Dominique SIX.

Titulaire absente non représentée pour départ :

Nadia JAUZELON.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

GESTION DES DÉCHETS - AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LE SMITED - ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière « PREVALEC » du 10 novembre 2025,

Considérant la nécessité pour la collectivité de faire traiter les ordures ménagères résiduelles collectées par son service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant qu'une convention d'entente a été conclue entre la CAN et le SMITED à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans ;

Considérant la nécessité de réviser annuellement les tarifs de ladite convention conformément à ses dispositions contractuelles ;

Le Conseil d'Agglomération de la CAN a approuvé dans sa séance du 12 décembre 2022 (C-71-12-2022) la convention d'entente conclue avec le SMITED pour le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Elle prévoit un apport au SMITED de 20 % du tonnage des OMR collectées par la CAN, à des tarifs votés tous les ans par le Conseil Syndical du SMITED.

Pour l'année 2026, le SMITED prévoit une augmentation de ses tarifs concernant les frais de traitement des ordures ménagères résiduelles de 8 € HT par tonne et les tarifs d'administration restent identiques à 2024.

Le montant total de la tonne est donc porté à 183,00 € HT par tonne et à 1,80 € TTC par habitant pour les frais d'administration.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant financier à la convention d'entente joint en annexe,

- Autorise le Président à signer le présent avenant ainsi que tous les documents s'y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président